

# CHARTRE DE VIE AU RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ÉCOLE COMMUNALE



DE BELLOY-SUR-SOMME



Le temps des repas doit être un moment de plaisir, de détente et de convivialité. **Voici quelques règles d'or à observer** pour apprécier pleinement, tous ensemble, cette pause au cœur de la journée scolaire.

## A) Ce que je dois faire



1. Je passe aux toilettes et je me lave les mains avant d'entrer au restaurant.
2. Je me présente au restaurant sans courir, dans le calme et en ne bousculant personne.
3. Je parle sans élever la voix et uniquement aux enfants de ma table.
4. Je veille à manger proprement.
5. Je lève le doigt pour demander quelque chose.
6. Si je rencontre un problème avec un autre enfant, j'en informe l'agent communal chargé de la surveillance qui réglera le problème.

## B) Ce que je NE dois PAS faire

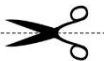


1. Jouer avec la nourriture.
2. Détériorer le matériel.
3. Dire des « gros mots ».
4. Crier ou parler fort.
5. Jouer avec de l'eau.
6. Manquer de respect aux élèves et aux adultes.
7. Participer à une bagarre, à des jeux violents et dangereux (même pour m'amuser).
8. Me lever sans autorisation et être agité.

## C) En cas de manquement à ces règles



1. Sur le tableau, dans le restaurant scolaire, sera inscrit en face du nom de l'élève une croix signifiant le manquement à la règle, ainsi que la date.
2. Dans le cahier de liaison sera mentionné le motif du manquement. Il sera transmis le jour même aux parents ou représentants légaux qui devront le signer.
3. Lors d'un manquement grave ou de manquements répétés, les parents ou responsables légaux seront convoqués par Monsieur le maire ou son adjoint. La sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion du restaurant scolaire.



NOM : .....

Prénom : .....

Je m'engage à respecter la charte de bonne conduite dans le restaurant scolaire

J'ai lu et je respecte la présente charte

Date : .....

Signature de l'enfant :

Signature des parents ou représentants légaux  
Précédée de la mention 'Lu et approuvé' :